

Tableau des principales servitudes d'utilité publique affectant l'utilisation du sol de la commune de Les Lilas

CODE DE LA SERVITUDE	NATURE DE LA SERVITUDE	REFERENCE JURIDIQUE	LOCALISATION	ACTE INSTITUANT LA SERVITUDE	IMPLICATION	SERVICE COMPETENT
AC 1	Protection des monuments historiques	Articles L.621-1 à L.621-22 et L.621-27 du code du patrimoine	<p>Intérieur de la salle des fêtes de la Mairie 2, avenue Waldeck Rousseau</p> <p><u>Sur la ville de Pantin :</u> Hôtel particulier</p> <p>Groupe scolaire</p> <p><u>Sur la ville du Pré-Saint-Gervais :</u> Groupe scolaire Jaurès</p> <p>Eaux du Pré-Saint-Gervais Regard du trou Morin</p> <p>Eaux du Pré-Saint-Gervais Regard des Maussins à Paris</p>	<p>Inscrit à l'inventaire des Monuments Historiques par décret du 08/11/1990</p> <p>Inscrit à l'inventaire des Monuments Historiques par décret du 21/12/1984</p> <p>Inscrit à l'inventaire des Monuments Historiques par décret du 18/11/1997</p> <p>Inscrit à l'inventaire des Monuments Historiques par décret du 18/11/1997</p> <p>Classé Monuments Historiques par décret du 04/11/1889</p> <p>Classé Monuments Historiques par Décret du 04/11/1889</p>	<p>Accord de l'architecte des Bâtiments de France pour :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Les modifications apportées à l'immeuble classé ou inscrit - Les modifications apportées au mode d'utilisation du sol et aux constructions dans un rayon de 500 m autour de l'immeuble classé ou inscrit 	<p>Direction des Affaires Culturelles Agence des Bâtiments de France de Seine St Denis</p>
A5	Protection des ouvrages d'eau potable	<p>Code de l'environnement : article L215-13</p> <p>Code de la santé publique :</p> <ul style="list-style-type: none"> • article L.1321-2 issu de l'ordonnance de 	"Sources du Nord" Voir plan			<p>Ville de Paris Direction des affaires culturelles Département des édifices culturels et historiques</p>

Tableau des principales servitudes d'utilité publique affectant l'utilisation du sol de la commune de Les Lilas

CODE DE LA SERVITUDE	NATURE DE LA SERVITUDE	REFERENCE JURIDIQUE	LOCALISATION	ACTE INSTITUANT LA SERVITUDE	IMPLICATION	SERVICE COMPETENT
		recodification n° 2000-548 du 15 juin 2000, • article L. 1321-2-1 créé par la loi n°2004-806 du 9 août 2004 – art. 58, • articles R. 1321-6 et suivants créés par décret n°2003-462 du 21 mai 2003 Circulaire du 24/07/1990 relative à la mise en place des périmètres de protection				
INT 1	Voisinage de cimetière	Art L.2223-1 à L.2223-5 du Code des Collectivités Territoriales	Entre la rue de l'Egalité et L'avenue Faidherbe		Bande de protection 100 m : secteur où des restrictions sont apportées au droit à bâtir	Commune
I 3	Servitudes relatives à l'établissement des canalisations de transport et de distribution de gaz	Art.12 modifié de la loi du 15/06/1906 Art.298 de la loi de finances du 13/07/1925 Art. 35 de la loi n°46/628 du 08/04/1946 Modifié Art.25 du décret 64/481 du 23/01/1964 Décret 70/492 du 11/06/1970 modifié Circulaire ministérielle de 13/11/1985 Art L.555-16, R.555-30 et R.555-31 du Code de l'Environnement	Voir plan	Arrêté préfectoral n°2016-4261 du 16/12/16	Obligation de réserver le libre passage et l'accès aux agents de l'entreprise exploitante pour la pose, l'entretien et la surveillance des installations Obligation d'informer le transporteur de tout permis de construire ou certificat d'urbanisme délivré Maîtrise de l'urbanisation aux	Ministère de l'Industrie Gaz de France G.G.R.I.F. (Groupement gazier de la région Île de France) GRT Gaz 6, rue Raoul Nordling 92270 BOIS-COLOMBES Direction Régionale et

Tableau des principales servitudes d'utilité publique affectant l'utilisation du sol de la commune de Les Lilas

CODE DE LA SERVITUDE	NATURE DE LA SERVITUDE	REFERENCE JURIDIQUE	LOCALISATION	ACTE INSTITUANT LA SERVITUDE	IMPLICATION	SERVICE COMPETENT
					abords des canalisations de transport de gaz. Permis de construire soumis à une instruction de compatibilité obligatoire	Interdépartementale de l'Environnement et de l'Énergie
I 4	Servitudes relatives à l'établissement des canalisations électriques	Art. 12 modifié de la loi du 15/06/1906 Art.298 de la loi de finances du 13/07/1925 Art. 36 de la loi 46/628 du 08/04/1946 modifié Art. 25 du décret 64/481 du 23/01/1964	Voir plan	Liaison souterraine 225 kV N° 1 Gambetta-Malassis Liaison souterraine 63 kV N° 1 Père-Lachaise-Romainville Liaison souterraine 63 kV (Hors-tension) N° 1 Père-Lachaise-Romainville Liaison souterraine 63 kV (Hors-tension) N° 1&2 Charenton-Romainville Liaison souterraine 63 kV (Hors-tension) N°2 Romainville-Vincennes Liaison souterraine 63 kV (Hors-tension) N° 1 Bagnolet-Romainville Liaison souterraine 63 kV (Hors-tension) N°3&4 Bagnolet-Romainville	Obligation de réserver le libre passage et l'accès aux agents de l'entreprise exploitante pour la pose, l'entretien et la surveillance des installations. Obligation de supporter ancrage et support pour conducteur aérien. Obligation de contacter le Groupe Maintenance Réseaux : - pour toute demande de coupe et d'abattage d'arbres ou de taillis - pour toute demande de certificat d'urbanisme, d'autorisation de lotir et de permis de construire, situés dans une bande de 100 m de part et d'autre de l'axe de l'ouvrage	RTE Groupe Maintenance Réseaux Est 66 Avenue Anatole France 94400 Vitry-sur-Seine Tel : 01 45 73 36 00
JS1	Protection des installations sportives	Articles L. 312-3 et R. 312-6 du code du sport	- Parc municipal des sports - Espace sportif de l'avenir	La servitude s'applique directement sans qu'une mesure réglementaire	La suppression totale ou partielle d'un équipement sportif	Ville des Lilas

Tableau des principales servitudes d'utilité publique affectant l'utilisation du sol de la commune de Les Lilas

CODE DE LA SERVITUDE	NATURE DE LA SERVITUDE	REFERENCE JURIDIQUE	LOCALISATION	ACTE INSTITUANT LA SERVITUDE	IMPLICATION	SERVICE COMPETENT
			<ul style="list-style-type: none"> - Gymnase Jean Jaurès - Halle Jean Jaurès - Complexe sportif Floréal - Gymnase Liberté 	(décret ou arrêté) ne soit nécessaire	privé dont le financement a été assuré par une ou des personnes morales de droit public pour une partie au moins égale à 20% de la dépense susceptible d'être subventionnée ou, à défaut d'une telle dépense, à 20% du coût total hors taxe de l'équipement sportif ainsi que la modification de son affectation sont soumises à l'autorisation de la personne morale de droit public ayant participé seule ou ayant participé pour la plus grande part à ce financement.	
PT 1	Servitudes relatives aux transmissions radioélectriques concernant la protection des centres contre les perturbations électromagnétiques	Art.57 à L.62 et R27 à R.39 du Code des Postes et Télécommunication	Voir plan	Les Lilas Fort de Romainville Décret du 23/01/86	Zone de protection de 1000 m	Ministère de la Défense/Direction interarmées des réseaux d'infrastructure et des systèmes d'information Ile-de-France 8° RTRS Site du Mont Valérien à Suresnes Base des Loges 8, av. du Président Kennedy BP 40202

Tableau des principales servitudes d'utilité publique affectant l'utilisation du sol de la commune de Les Lilas

CODE DE LA SERVITUDE	NATURE DE LA SERVITUDE	REFERENCE JURIDIQUE	LOCALISATION	ACTE INSTITUANT LA SERVITUDE	IMPLICATION	SERVICE COMPETENT
				<p>Maisons-Lafitte-Les Lilas (Fort de Romainville) Décret du 17/02/1994</p> <p>Suresnes Mt-Valérien Les Lilas (Fort de Romainville) Décret du 17/02/1994</p> <p>St Germain en Laye-Les Lilas (Fort de Romainville) Décret du 27/01/1994</p> <p>Taverny-Les Lilas (Fort de Romainville) Décret du 15/02/1994</p> <p>Cucharmoy-Les Lilas (Fort de Romainville) Décret du 17/01/86</p> <p>Station Les Lilas - (Fort de Romainville) Décret du 17/01/86</p>	<p>Alt: 193m N.G.F</p> <p>Alt: 198m N.G.F</p> <p>Alt: 198m N.G.F</p> <p>Alt: 192m N.G.F</p> <p>Alt : 198m N.G.F</p> <p>Alt : 159m N.G.F Zone secondaire de dégagement de 500m</p>	<p>Ministère de la Défense/Direction interarmées des réseaux d'infrastructure et des systèmes d'information Ile-de-France 8° RTRS Site du Mont Valérien à Suresnes Base des Loges 8, av. du Président Kennedy BP 40202 78102 St-Germain-en-Laye Cedex</p> <p>Ministère de la Défense Division Technique</p> <p>Ministère de la Défense Division Technique</p>
T5	Servitudes aéronautiques de dégagement autour des aérodromes civils et militaires	Articles L. 6350-1 à L. 6351-5 et L. 6372-8 à L. 6372-10 du code des transports Articles R. 241-3 à R. 242-2, D. 241-4 à D. 242-14 et D. 243-7 du code de l'aviation civile	Aéroport du Bourget	Décret du 27/11/69	Les hauteurs des constructions ne devront pas dépasser les côtes NGF sur le plan	Aéroport de Paris

Tableau des principales servitudes d'utilité publique affectant l'utilisation du sol de la commune de Les Lilas

Annexe au tableau des servitudes : extrait du répertoire des servitudes radioélectriques (source : Agence Nationale des Fréquences)

DEPARTEMENT: 06 COMMUNE: LES LILAS (93045)

N°	D/A	Date	Type	Gestion	Latitude	Longitude	Alt. (NGF)	Nom de la station et N° ANFR	Extrémité FH : Nom de la station et N° ANFR
10373	D	17/04/89	PT1	DEF	0° 0' 0"	0° 0' 0"	0.0 m	PARIS-20E/BD MORTIER 0750020068	
Communes grevées : PARIS(75056), PARIS-19E(75119), PARIS-20E(75120), BAGNOLET(93006), LES LILAS(93045), LE PRE-SAINT-GERVAIS(93061),									

N°	D/A	Date	Type	Gestion	Latitude	Longitude	Alt. (NGF)	Nom de la station et N° ANFR	Extrémité FH : Nom de la station et N° ANFR
10372	D	24/10/89	PT2	DEF	0° 0' 0"	0° 0' 0"	0.0 m	PARIS-20E/BD MORTIER 0750020068	
Communes grevées : PARIS(75056), PARIS-19E(75119), PARIS-20E(75120), BAGNOLET(93006), LES LILAS(93045), LE PRE-SAINT-GERVAIS(93061),									

N°	D/A	Date	Type	Gestion	Latitude	Longitude	Alt. (NGF)	Nom de la station et N° ANFR	Extrémité FH : Nom de la station et N° ANFR
10645	D	17/01/86	PT2LH	MDD	0° 0' 0"	0° 0' 0"	0.0 m	CUCHARMOY 0770080004	LES LILAS/FORT DE ROMAINVILLE 0930570001
Communes grevées : BERNAY-VILBERT(77031), LA CHAPELLE-IGER(77087), LES CHAPELLES-BOURBON(77091), CHATRES(77104), CROISSY-BEAUBOURG(77146), CUCHARMOY(77149), EMERAINVILLE(77169), FAVIERES(77177), FONTENAY-TRESIGNY(77192), GRETZ-ARMAINVILLIERS(77215), JOUY-LE-CHATEL(77239), LUMIGNY-NESLES-ORMEAUX(77264), MARLES-EN-BRIE(77277), OZOIR-LA-FERRIERE(77350), PECY(77357), PONTCARRE(77374), ROISSY-EN-BRIE(77390), ROZAY-EN-BRIE(77393), SAINT-JUST-EN-BRIE(77416), TOURNAN-EN-BRIE(77470), VOINSLES(77527), LES LILAS(93045), MONTREUIL(93048), NOISY-LE-GRAND(93051), ROMAINVILLE(93063),									

N°	D/A	Date	Type	Gestion	Latitude	Longitude	Alt. (NGF)	Nom de la station et N° ANFR	Extrémité FH : Nom de la station et N° ANFR
13311	D	17/02/94	PT2LH	MDD	0° 0' 0"	0° 0' 0"	0.0 m	SURESNES/ZG : MONT VALÉRIEN 0920080005	LES LILAS/FORT DE ROMAINVILLE 0930570001
Communes grevées : PARIS-8E(75108), PARIS-9E(75109), PARIS-10E(75110), PARIS-16E(75116), PARIS-17E(75117), PARIS-19E(75119), NEUILLY-SUR-SEINE(92051), PUTEAUX(92062), SURESNES(92073), LES LILAS(93045), PANTIN(93055), LE PRE-SAINT-GERVAIS(93061),									

N°	D/A	Date	Type	Gestion	Latitude	Longitude	Alt. (NGF)	Nom de la station et N° ANFR	Extrémité FH : Nom de la station et N° ANFR
11991	D	03/08/79	PT2LH	D78	48° 53' 7" N	2° 25' 21" E	0.0 m	LES LILAS/FORT DE ROMAINVILLE 0930130001	CHENNEVIERES-SUR-MARNE/FORT DE 0940130002
Communes grevées : BAGNOLET(93006), LES LILAS(93045), MONTREUIL(93048), ROMAINVILLE(93063), CHAMPIGNY-SUR-MARNE(94017), CHENNEVIERES-SUR-MARNE(94019), FONTENAY-SOUS-BOIS(94033), NOGENT-SUR-MARNE(94052),									

Tableau des principales servitudes d'utilité publique affectant l'utilisation du sol de la commune de Les Lilas

N°	D/A	Date	Type	Gestion	Latitude	Longitude	Alt. (NGF)	Nom de la station et N° ANFR	Extrémité FH : Nom de la station et N° ANFR
11995	D	03/08/79	PT2LH	D78	48° 53' 7" N	2° 25' 21" E	0.0 m	LES LILAS/FORT DE ROMAINVILLE 0930130001	BOISSY-SOUS-SAINT-YON/LA BOUCH 0910130002
Communes grevées : PARIS(75056), PARIS-12E(75112), PARIS-13E(75113), PARIS-20E(75120), ARPAJON(91021), AVRAINVILLE(91041), BALLAINVILLIERS(91044), BOISSY-SOUS-SAINT-YON(91085), CHILLY-MAZARIN(91161), EGLY(91207), LEUVILLE-SUR-ORGE(91333), LINAS(91339), LONGJUMEAU(91345), LONGPONT-SUR-ORGE(91347), MONTLHERY(91425), SAINT-GERMAIN-LES-ARPAJON(91552), WISSOUS(91689), BAGNOLET(93006), LES LILAS(93045), CHEVILLY-LARUE(94021), FRESNES(94034), L'HAY-LES-ROSES(94038), IVRY-SUR-SEINE(94041), RUNGIS(94065), VILLEJUIF(94076), VITRY-SUR-SEINE(94081),									

N°	D/A	Date	Type	Gestion	Latitude	Longitude	Alt. (NGF)	Nom de la station et N° ANFR	Extrémité FH : Nom de la station et N° ANFR
11992	D	03/08/79	PT2LH	D78	48° 53' 7" N	2° 25' 21" E	0.0 m	LES LILAS/FORT DE ROMAINVILLE 0930130001	PONTPOINT/MONT PAGNOTTE 0600130002
Communes grevées : CHAMANT(60138), LA CHAPELLE-EN-SERVAL(60142), PLAILLY(60494), PONTARME(60505), SENLIS(60612), THIERS-SUR-THEVE(60631), VILLERS-SAINT-FRAMBOURG(60682), AULNAY-SOUS-BOIS(93005), LE BLANC-MESNIL(93007), BOBIGNY(93008), DRANCY(93029), LES LILAS(93045), PANTIN(93055), ROMAINVILLE(93063), GONESSE(95277), GOUSSAINVILLE(95280), LOUVRES(95351), MARLY-LA-VILLE(95371), ROISSY-EN-FRANCE(95527), SAINT-WITZ(95580), SURVILLIERS(95604), LE THILLAY(95612), VAUDHERLAND(95633), VILLERON(95675),									

N°	D/A	Date	Type	Gestion	Latitude	Longitude	Alt. (NGF)	Nom de la station et N° ANFR	Extrémité FH : Nom de la station et N° ANFR
11989	D	03/08/79	PT2	D78	48° 53' 7" N	2° 25' 21" E	0.0 m	LES LILAS/FORT DE ROMAINVILLE 0930130001	
Communes grevées : LES LILAS(93045), PANTIN(93055), ROMAINVILLE(93063),									

N°	D/A	Date	Type	Gestion	Latitude	Longitude	Alt. (NGF)	Nom de la station et N° ANFR	Extrémité FH : Nom de la station et N° ANFR
11993	D	03/08/79	PT2LH	D78	48° 53' 7" N	2° 25' 21" E	0.0 m	LES LILAS/FORT DE ROMAINVILLE 0930130001	
Communes grevées : PARIS(75056), PARIS-1ER(75101), PARIS-2E(75102), PARIS-7E(75107), PARIS-8E(75108), PARIS-10E(75110), PARIS-19E(75119), LES LILAS(93045), PANTIN(93055), LE PRE-SAINT-GERVAIS(93061),									

N°	D/A	Date	Type	Gestion	Latitude	Longitude	Alt. (NGF)	Nom de la station et N° ANFR	Extrémité FH : Nom de la station et N° ANFR
11998	D	28/05/90	PT1	F75	48° 52' 3" N	2° 24' 59" E	85.0 m	BAGNOLET/LES MERCURIALES EST 0930220006	
Communes grevées : PARIS(75056), PARIS-10E(75110), PARIS-11E(75111), PARIS-12E(75112), PARIS-19E(75119), PARIS-20E(75120), BAGNOLET(93006), LES LILAS(93045), MONTREUIL(93048), NOISY-LE-SEC(93053), PANTIN(93055), LE PRE-SAINT-GERVAIS(93061), ROMAINVILLE(93063), FONTENAY-SOUS-BOIS(94033), SAINT-MANDE(94067), VINCENNES(94080),									

Tableau des principales servitudes d'utilité publique affectant l'utilisation du sol de la commune de Les Lilas

N°	D/A	Date	Type	Gestion	Latitude	Longitude	Alt. (NGF)	Nom de la station et N° ANFR	Extrémité FH : Nom de la station et N° ANFR
12000	D	09/07/90	PT2LH	N99	0° 0' 0"	0° 0' 0"	0.0 m	LES LILAS/FORT DE ROMAINVILLE 0930240001	ROISSY-EN-FRANCE/AÉROPORT DE C 0950240002
Communes grevées : AULNAY-SOUS-BOIS(93005), LE BLANC-MESNIL(93007), BOBIGNY(93008), DRANCY(93029), LES LILAS(93045), ROMAINVILLE(93063), TREMBLAY-EN-FRANCE(93073), VILLEPINTE(93078), ROISSY-EN-FRANCE(95527),									

N°	D/A	Date	Type	Gestion	Latitude	Longitude	Alt. (NGF)	Nom de la station et N° ANFR	Extrémité FH : Nom de la station et N° ANFR
11999	D	09/07/90	PT2LH	N99	0° 0' 0"	0° 0' 0"	0.0 m	LES LILAS/FORT DE ROMAINVILLE 0930240001	ORLY/AÉROPORT 0940240003
Communes grevées : PARIS(75056), BAGNOLET(93006), LES LILAS(93045), CHARENTON-LE-PONT(94018), IVRY-SUR-SEINE(94041), ORLY(94054), THIAIS(94073), VITRY-SUR-SEINE(94081),									

N°	D/A	Date	Type	Gestion	Latitude	Longitude	Alt. (NGF)	Nom de la station et N° ANFR	Extrémité FH : Nom de la station et N° ANFR
13315	D	15/02/94	PT2LH	MDD	0° 0' 0"	0° 0' 0"	0.0 m	LES LILAS/FORT DE ROMAINVILLE 0930570001	TAVERNY/LE CAMP DE CÉSAR 0950570002
Communes grevées : AUBERVILLIERS(93001), EPINAY-SUR-SEINE(93031), LES LILAS(93045), PANTIN(93055), SAINT-DENIS(93066), DEUIL-LA-BARRE(95197), EAUBONNE(95203), ENGHEN-LES-BAINS(95210), SAINT-LEU-LA-FORET(95563), SAINT-PRIX(95574), SOISY-SOUS-MONTMORENCY(95598), TAVERNY(95607),									

N°	D/A	Date	Type	Gestion	Latitude	Longitude	Alt. (NGF)	Nom de la station et N° ANFR	Extrémité FH : Nom de la station et N° ANFR
13314	D	23/01/86	PT1	MDD	0° 0' 0"	0° 0' 0"	0.0 m	LES LILAS/FORT DE ROMAINVILLE 0930570001	
Communes grevées : BAGNOLET(93006), LES LILAS(93045), PANTIN(93055), LE PRE-SAINT-GERVAIS(93061), ROMAINVILLE(93063),									

N°	D/A	Date	Type	Gestion	Latitude	Longitude	Alt. (NGF)	Nom de la station et N° ANFR	Extrémité FH : Nom de la station et N° ANFR
13313	D	17/01/86	PT2	MDD	0° 0' 0"	0° 0' 0"	0.0 m	LES LILAS/FORT DE ROMAINVILLE 0930570001	
Communes grevées : LES LILAS(93045), PANTIN(93055), ROMAINVILLE(93063),									

Tableau des principales servitudes d'utilité publique affectant l'utilisation du sol de la commune de Les Lilas

Coordonnées des différents services propriétaires et gestionnaires de servitudes :

N°	Nom du gestionnaire	Adresse	Code Postal	Ville	Téléphone	Télécopie
D78	TDF-DO Paris Michel MARTIN	4 av Ampère Montigny Le Bretonneux	78897	ST QUENTIN EN YVELINES	01.30.23.54.41	01.30.23.54.99
DEF	Défense - Division technique	B.C.A.C./CG - 350T 14 rue St Dominique	00449	ARMEES		
F75	FRANCE TELECOM M Daniel PROST	Unité Pilotage Réseau IDF 110 rue Edouard Vaillant	94815	Villejuif Cedex	01.49.87.81.09	01.49.87.77.59
MDD	Ministère de la Défense-CNGF Cellule Sites et Servitudes	Base des Loges BP 40202 8 Av du président Kennedy	78100	ST GERMAIN EN LAYE CEDEX	01.34.93.63.51	01.34.93.64.32
N99	STNA - Aéroport de Paris	Direction Développement et Finances 291 Boulevard Raspail	75014	PARIS		

Les informations fournies dans la base de données SERVITUDES, résultant de la mise en oeuvre de la procédure prévue par l'article R20-44-11 5° du code des postes et communications électroniques, sont des fichiers administratifs dont la fiabilité n'est pas garantie. Cela vaut notamment pour les coordonnées géographiques : il convient de rappeler que ce sont les plans et décrets de servitudes qui sont les documents de référence en la matière.

Pour des renseignements plus complets (tracé exact des servitudes, contraintes existantes à l'intérieur des zones de servitudes), les documents d'urbanisme sont consultables auprès des DDE et des mairies. En effet, l'ANFR notifie systématiquement les plans et décrets de servitudes aux DDE et aux préfetures (en charge de la diffusion aux mairies) pour que soient mis à jour les documents d'urbanisme. Les copies des plans et décrets peuvent être consultés aux archives nationales (adresse ci-dessous).

Hors zones de servitudes, d'autres contraintes peuvent s'appliquer (Cf. article L112.12 du code de la construction relatif à la réception de la radiodiffusion). Concernant d'éventuelles interférences avec des stations radioélectriques non protégées par des servitudes, le site www.cartoradio.fr recense les stations hormis celles dépendant de l'Aviation Civile et des ministères de la Défense et de l'intérieur.